



Retranscription du point de presse du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Côte d'Ivoire

(Abidjan, le 8 décembre 2010)

Hamadoun Touré (Porte-parole de l'ONUCI) : Mesdames et messieurs les ambassadeurs, mesdames et messieurs les journalistes, chers collègues. Nous avons prévu de faire ce point de presse ce lundi mais pour des raisons de calendrier diplomatique, on n'a pu le faire qu'aujourd'hui. Le Représentant spécial va faire une note introductive que je suis en train de vous distribuer, nous vous prions de la suivre attentivement, il y a de légers changements que nous adapterons à la fin de ce point de presse. Je voudrais maintenant donner la parole à M. le Représentant spécial pour faire sa présentation.

YJ Choi (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Côte d'Ivoire) : Bonjour mesdames et messieurs les journalistes, bonjour leurs Excellences, bonjour chers amis. Le peuple ivoirien a librement exprimé sa volonté le 28 novembre 2010 pour mettre fin à la crise et à ses souffrances. La Communauté internationale est venue à son appui avec ses investissements de grande envergure, y compris l'établissement d'une mission de maintien de la paix. La tenue d'une élection réussie était l'une des clés à la sortie de crise. Ensemble, le peuple ivoirien et la Communauté internationale sont très proches du succès. Il y a eu une élection présidentielle réussie, avec un taux de participation de plus de 81 pour cent, mis à part la confusion de dernière minute au sujet des résultats. Cependant, nous n'avons aucune raison d'être dans la confusion car la vérité est connue et indéniablement claire. Nous ne saurions échouer au dernier moment du fait de cette confusion, après tant de progrès remarquables. Hier, j'ai expliqué mes méthodes de certification au sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO [Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest] à Abuja et au Conseil de Sécurité à New York. En toutes ces occasions, j'ai annoncé mon intention de tenir une conférence de presse à Abidjan pour rendre publiques mes méthodes de certification afin de dissiper la confusion quant au résultat du second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous dire quelques mots sur mon impartialité vis-à-vis des partis politiques en présence en Côte d'Ivoire. L'impartialité occupe une telle place centrale que celui qui ne croit pas en l'impartialité, ne croira pas en la vérité que je vous énoncerai. Tout comme la démocratie, l'impartialité ne va pas de soi. Elle est une valeur que l'on peut

conserver à travers un effort permanent, un enjeu que je ne saurais me permettre de perdre dans l'exécution de mon mandat de certification.

Il est important de mentionner que tout au long du processus électoral, j'ai demandé à mes collègues de ne pas faire de sondages, étant donné qu'une telle pratique serait exploitée par des partis politiques en vue de remettre en cause l'impartialité de l'ONUCI. En outre, j'ai demandé au personnel de l'ONUCI de ne pas avoir de préférences entre les candidats, parce qu'encore une fois, une telle attitude aurait été connue et exploitée par les politiciens pour mettre en cause la crédibilité de l'ONUCI.

Plusieurs fois et de nombreuses fois, la plupart du temps gentiment, mais parfois moins gentiment, le Gouvernement et l'opposition ont dit à tour de rôle que je prenais position en faveur de l'autre camp chaque fois que l'ONUCI refusait de prendre leur parti. Je dis avec force : l'ONUCI a gardé son impartialité, toujours. Maintenant, permettez-moi de partager avec vous les trois méthodes que j'ai utilisées pour arriver à la conviction absolue quant au vainqueur du second tour de l'élection présidentielle. Je voudrais souligner que j'ai conduit ma certification sans tenir compte des méthodes utilisées ou des résultats proclamés par la CEI ou par le Conseil Constitutionnel.

La première méthode consistait à obtenir les tendances le plus tôt possible. Pour ce faire, 721 fonctionnaires dévoués de l'ONUCI ont été déployés en autant de bureaux de vote soigneusement triés. Ils m'ont annoncé par téléphone les résultats du second tour affichés dans les bureaux de vote au soir du 28 novembre. J'avais besoin de ces résultats pour conforter la crédibilité du résultat que j'obtiendrais avec ma troisième méthode. Mais, en tant que certificateur, je ne pouvais partager ces tendances avec personne avant d'avoir complété mon évaluation et mon analyse à travers les deux autres méthodes. Laissez-moi vous montrer le résultat de la première méthode. Nous avons fait 721 bureaux de vote témoins. On n'a pas terminé puisqu'il y avait des bureaux de vote qui n'étaient pas tout à fait fonctionnels dans la nuit du 28 novembre. Pourtant, voici le résultat : M. Ouattara est en tête avec à peu près onze pourcent par rapport à M. Gbagbo.

La deuxième méthode était de recueillir les résultats des votes à partir de dix-neuf commissions électorales régionales. Dans ce but, une semaine avant le scrutin, dix-neuf membres du personnel de l'ONUCI avaient été choisis pour cette tâche et déployés sur le terrain. Chacun d'entre eux m'a fait parvenir sa moisson le 30 novembre. L'agrégation de tous leurs résultats a confirmé les tendances obtenues deux jours plus tôt, c'est à dire qu'à ce moment, on savait presque avec certitude qui avait emporté et qui avait perdu ; pourtant, en tant que certificateur, il m'a fallu absolument être sûr et certain des résultats. J'avais besoin d'une troisième méthode. Avant d'y aller, laissez-moi montrer le résultat de la deuxième méthode (Présentation Power point). Nous avons recueilli les résultats affichés dans les dix-neuf commissions électorales régionales. Cela veut dire, c'est le résultat tenant compte de tous les procès-verbaux arrivant à la région de 20.000 bureaux de vote. Donc, c'est déjà complet. Voici le résultat : Candidat Alassane Ouattara est en tête avec plus de huit pour cent face au candidat Gbagbo.

La troisième méthode consistait à examiner tous les 20.000 procès-verbaux reçus par l'ONUCI de la part de l'autorité ivoirienne le 30 novembre

pour les besoins de la certification. Dans cette perspective, un centre de tabulation avait été mis sur pied au siège de la Mission avec 120 membres du personnel, formés des semaines plus tôt, qui ont travaillé en rotation de trois groupes, jour et nuit, pendant deux jours. La formation s'imposait d'autant plus qu'il ne s'agissait pas juste d'une simple agrégation. Il s'agissait d'examiner procès-verbal après procès-verbal pour voir s'il y avait trace de fraude ou de manipulation, notamment les signatures des représentants des candidats. En conséquence, nous avons éliminé un certain nombre de procès-verbaux. Nous avons vérifié si les procès-verbaux ainsi éliminés étaient concentrés dans certaines régions ou couvraient tout le pays. Le dernier était le cas. Donc les procès-verbaux écartés n'avaient pas de signification sur le résultat d'ensemble. Ainsi, l'examen des 20.000 procès-verbaux s'est achevé au soir du 2 décembre. Voici le résultat : c'est notre dernière, et plus solide analyse du résultat de l'élection. Nous avons examiné 20.000 procès-verbaux ; nous les avons agrégés, et le résultat : M. Alassane Ouattara est en tête avec plus de huit pourcent sur M. Laurent Gbagbo : presque pareil que le résultat de la deuxième méthode, et pas très loin du résultat de la première méthode.

Le moment de vérité ainsi est venu pour moi, en tant que certificateur. Les résultats agrégés ont donné des pourcentages presque identiques à ceux de ma deuxième méthode. Il était pour moi, absolument clair à ce moment que le peuple ivoirien avait choisi sans équivoque le vainqueur du second tour de l'élection présidentielle; mais il y avait des contentieux.

Examinons maintenant les contentieux relatifs aux « irrégularités » portant sur l'élection, introduits par le camp du Président Laurent Gbagbo et utilisés comme base pour la proclamation du Conseil Constitutionnel du 3 décembre 2010. Ayant reçu une copie de ces réclamations, l'ONUCI les a examinées minutieusement.

Les réclamations se fondent principalement sur deux arguments : le premier est celui de l'utilisation de la violence dans neuf départements du Nord, qui a empêché les gens de voter. Le second portait sur les procès verbaux qui ne portaient pas la signature des représentants du camp présidentiel dans ces départements. Moi, en tant que certificateur, au cours de ma conférence de presse organisée vendredi dernier, j'ai certifié que la proclamation du Conseil constitutionnel ne se fondait pas sur des faits. Voici pourquoi et comment.

Un taux de participation aussi élevé que 81 % ne peut certainement pas signifier qu'il y avait suffisamment de violences pour empêcher les gens de voter. Heureusement, j'ai demandé, le jour du vote, au commissaire de police de l'ONUCI de collecter tous les rapports sur les violences et de préparer une carte consolidée indiquant l'intensité, la fréquence et la localisation de la violence. La carte, sans aucune incertitude, montre que le jour de l'élection, il y avait moins d'actes de violence au Nord qu'à l'Ouest. Voici la carte. *[indiquant la carte sur power point]* Le jour du scrutin, le 28 novembre, nous avons collecté tous les rapports de violence. Voici Bouaké, voici Korhogo. Voici les neuf départements éliminés par le Conseil constitutionnel, mais ce jour, il y avait beaucoup plus de violence dans l'Ouest, comme vous le voyez, y compris trois morts, qu'au Nord, éliminé par le Conseil constitutionnel.

La seconde réclamation a trait aux procès-verbaux ne portant pas la signature des représentants du camp du Président Gbagbo. Compte non tenu de la recevabilité de cet argument d'un point de vue légal, dans l'intérêt de la diligence due, j'ai passé en revue tous les procès verbaux dans les départements concernés et éliminé tous ceux ne portant pas la signature des représentants du camp du Président Gbagbo. La conclusion est que même une telle démarche n'altère pas, de manière significative, le résultat du second tour.

Sur cette base, je suis absolument certain d'avoir trouvé la vérité concernant la volonté du peuple ivoirien telle qu'exprimée le 28 novembre. La volonté du peuple c'est qu'il a choisi une personne et non deux comme vainqueur de l'élection présidentielle : le peuple ivoirien a choisi le candidat Alassane Ouattara avec un écart incontestable sur le candidat Laurent Gbagbo comme le vainqueur de l'élection présidentielle.

En tenant de tels propos, je ne fais pas d'ingérence dans les affaires ivoiriennes. Comme certificateur des élections ivoiriennes, je ne fais que le travail qui a été accepté par les autorités ivoiriennes. En termes de certification des élections par les Nations Unies, la Côte d'Ivoire est le premier cas en Afrique. Les Nations Unies n'ont pas sollicité une telle responsabilité. Les dirigeants ivoiriens ont demandé aux Nations Unies de jouer ce rôle suite à l'Accord de Pretoria de 2005. Il s'agit là d'une responsabilité solennelle des Nations Unies envers le peuple ivoirien, qui a droit à la paix, à la stabilité, à la prospérité et au respect de sa volonté.

Au vu du chemin parcouru par la Côte d'Ivoire, ignorer la volonté du peuple ivoirien à ce niveau serait le décevoir et perdre les énormes ressources investies au cours des huit dernières années par la communauté internationale ainsi que par le peuple ivoirien. Merci.

HT : Merci M. le Représentant spécial, nous allons ouvrir la séance des questions-réponses. Je vous prie de vous identifier en donnant votre nom ainsi que l'organe de presse que vous représentez ici.

Cyril Bensimon : (RFI) : Tout d'abord, comment percevez-vous actuellement les blocages au Conseil de Sécurité notamment avec la Russie ? La deuxième question : quels sont les moyens dont vous disposez pour faire appliquer votre constat qui est qu'il n'y a qu'un vainqueur de l'élection présidentielle.

YJC : Concernant le Conseil de Sécurité, je crois que la présidente du Conseil du mois de décembre a fait une déclaration hier. Tout ce que je peux dire est que j'ai fait un exposé détaillé qui a été accepté par tous sauf un membre qui m'a posé des questions. J'ai répondu à toutes les questions et je crois que j'ai montré clairement quelle était la volonté du peuple ivoirien le 28 novembre. Les moyens dont nous disposons ? Je prie pour que toutes les solutions soient basées sur l'acceptation de la volonté du peuple.

Tim Cocks (Reuters) : On a reçu quelques informations sur des milices libériennes, apparemment il y en a beaucoup à Abidjan, selon l'opposition et quelques sources de sécurité. Est-ce que vous avez

entendu parler de ça ? Et deuxième question est-ce qu'on peut appeler ce que Gbagbo a fait un coup d'état ? Merci

YJC : Nous recueillons et recevons des informations, des spéculations, des rumeurs, dont le nombre est plus que vous ne pouvez l'imaginer. Nous vérifions, nous les calmons, nous les mettons en contact l'un avec l'autre. Je crois pouvoir partager cet épisode avec vous. Avant-hier, nous avons reçu des informations très inquiétantes selon lesquelles l'Etat-major du gouvernement avait un plan d'attaque de l'Hôtel du Golf. Et l'autre information était que les Forces Impartiales et les Forces Nouvelles avaient des plans pour attaquer le [Palais Présidentiel] Plateau et la RTI. J'étais absolument amusé. Par conséquent, nous avons initié un contact direct entre le chef d'Etat-major des FANCI et le chef d'Etat-major des FAFN. Ils se sont parlés au téléphone et au moins à ce niveau, les rumeurs ont disparu. Nous avons proposé la tenue d'une réunion des 4 généraux ici, à Seboko ou un déjeuner de travail. J'attends impatiemment leurs réponses. Tout cela pour dire qu'il y a beaucoup de rumeurs, de spéculations dans l'air, qui n'ont aucune substance, aucun matériel concret dans cette désinformation.

Franck Toti (Le Nouveau Courrier) : Monsieur le Représentant spécial, comment expliquez-vous la différence de taux de participation. Au lendemain du vote, vous affirmiez que le taux de participation du second tour oscillait autour de 70 %. Le président de la CEI lui-même parlait de 70 %. Quelques jours plus tard, il annonce les résultats provisoires au Golf Hôtel et annonce un taux de participation de 81 %. Comment expliquez-vous le changement de taux de participation pour une même élection ?

YJC: Tout ce que je sais, c'est que la CEI, par son président [Youssouf] Bakayoko, a annoncé que le taux de participation était de plus de 81%. Ce qui est identique à notre analyse. Indépendamment de la CEI, nous avons fait notre propre analyse. Nous avons analysé les 20.000 procès verbaux. Voici [d'où vient]le taux de participation plus de 81%. C'était donc identique. Nous avons travaillé selon des méthodes différentes et nous sommes arrivés au même taux de participation. S'agissant du Conseil constitutionnel, si vous enlevez les 9 départements annulés, vous obtiendrez 71% et c'est le taux que le conseil constitutionnel a proclamé.

Rurmini Callimachi (AP) : Vous aviez dit qu'il serait dangereux d'ignorer la volonté du peuple et que cela serait une façon de le décevoir. On voit que Laurent Gbagbo ne veut pas lâcher. Est-ce que les Nations Unies sont prêtes à utiliser la Force, votre force militaire pour imposer le résultat du scrutin ?

YJC : Je vous ai invité pour dire deux choses : la première, il est incontestable que le peuple Ivoirien a choisi le 28 Novembre une personne comme le gagnant dont vous savez le nom. Deuxième chose, il ne faut pas qu'il y ait violence. Toutes les négociations, toutes les solutions devraient se baser sur l'acceptation de cette vérité. C'est à dire la volonté du peuple exprimée le 28 Novembre.

Jean Claude Coulibaly (Le Patriote) : Vous savez qu'aujourd'hui la Côte d'Ivoire baigne dans une sorte de confusion. On parle de deux

présidents, de deux gouvernements et actuellement, on sait que la machine diplomatique a été lancée mais le peuple s'impatiente parce que la situation est intenable. Jusqu'à quand le peuple doit attendre ? Merci.

YJC : Si on accepte le principe d'un verdict clair, comme je l'avais dit tout à l'heure et si on commence à trouver une solution sur la base de l'acceptation de la volonté du peuple ivoirien, je ne vois pas pourquoi on va mettre du temps à trouver une solution.

Tanguy Berthemet (Le Figaro) : Le candidat Gbagbo ne conteste pas formellement ces résultats mais annonce que selon lui la CEI était forclosée et qu'elle n'était pas fondée à donner des résultats ? Qu'en pensez-vous ? Pensez-vous que le conseil constitutionnel avait le droit d'annuler une partie des élections qui a changé le résultat global ou devrait-il au contraire, selon les textes, annuler la totalité des élections ?

YJC : Vous avez évoqué deux questions juridiques très fascinantes et intrigantes. La première : la CEI n'avait-elle que 3 jours pour prononcer les résultats ou cela n'était pas vraiment la limite ? Nous avons soigneusement étudié les prévisions qui disent ceci : le Conseil constitutionnel doit prononcer le résultat définitif dans sept jours suivant la réception des procès verbaux de la part de la Commission électorale indépendante. C'est tout. Je ne voulais pas entrer dans les débats juridiques. Et tout mon exposé était basé sur les faits. Donc je ne voulais pas me prononcer sur ce sujet. Je vous laisse vous amuser avec des jugements juridiques, des arguments fascinants. Deuxième chose, si la compétence du Conseil portait sur l'annulation partielle ou entière. Cela aussi rentre dans les débats juridiques. Tout ce que je veux dire, c'est que les raisonnements du Conseil ne se fondaient pas sur les faits.

Jérôme N'Dri (Le Mandat) : Je partage une préoccupation des Ivoiriens dont je vous fait part. Pendant qu'on cherche une solution diplomatique, l'ONUCI rapatrie son personnel non essentiel. Une situation qui ne manque pas d'inquiéter les Ivoiriens. Est-ce à dire que vous allez abandonner les Ivoiriens dans cette situation ? Déjà au niveau de Côte d'Ivoire Telecom , il y a des Français aussi qui rentrent. Cela inquiète de plus en plus les ivoiriens. Qu'est-ce que vous pouvez dire pour rassurer les ivoiriens dans cette situation ?

YJC : Merci pour cette question. Puisque j'ai besoin d'expliquer, de rassurer le peuple sur ce sujet là. Nous avons, suivant les règles, monté la phase de sécurité de la normale à orange. Le rouge signifie que tout le monde quitte. Si on déclare le niveau orange, il y a des règles à respecter. Et à ce niveau, il faut faire deux choses. Il faut transporter temporairement les civils non-essentiels dans des endroits proches pour qu'en cas de besoin ils reviennent tout de suite. Deuxième élément, c'est que les nationaux reçoivent une avance de trois mois de salaire. C'est aussi très important. C'est pour cela que cette mesure a été prise. Mais soyons clairs. Nous avons plus de 10.000 personnes en Côte d'Ivoire. Nous transférons temporairement à peu près 400 personnes. C'est-à-dire soit 95% du personnel reste ici, y compris tous les militaires, tous les policiers, tous les cadres jusqu'au niveau des chefs de

section adjoints. Je voulais vous confirmer que je serai la dernière personne à quitter la mission la Côte d'Ivoire.

Christophe Batanlski (Le Nouvel Observateur) : Vous aviez évoqué des rumeurs faisant état d'une possible attaque de l'hôtel du Golf. Il y a des blindés de l'ONUCI qui sont déployés devant l'hôtel. Si ce n'est pas un secret militaire, quelles sont leurs consignes et quelles sont leurs règles d'engagement ? »

YJC : Protéger l'hôtel du Golf à tout prix. C'était les consignes. Pour cela, nous avons déployé le maximum de forces possibles. Depuis la crise, il a été décidé que soit le Commandant des forces ou son adjoint, soit le commissaire de police ou son adjoint, passent la nuit là-bas. Nous avons pris toutes les mesures. Nous allons renforcer encore notre présence dans cet hôtel du Golf qui est important pour nous.

Serge Agneroh (CNN): Sir, do you think that the situation we are living now is failure for the UN?

CHOI: Not at all, we are doing our job. There are three jobs we have to do: the first one is to keep peace and stability in Cote d'Ivoire and we are assisting the Ivorian security forces in doing that job. That has been accepted since the Ouagadougou Political Agreement which was signed in March 2007. We are assisting the Ivorians to keep peace and stability in their own country. Secondly the most important is the certification of the election which I am doing now. I don't think I have failed the Ivorian people in doing my job. Third is the assistance to all the Ivorian government structures, civil society, and the people, in terms of rule of law, human rights, child protection, Gender etc.. We are continuing to do our job and as you remember I personally gave my commitment by launching two operations: 1000 microprojects and 100 Quick Impact Projects [for peace]. I think we are doing our job we are not failing. But success does not only depend on us. We also need some help from your side by telling the truth to the outside world.

Jules Claver Aka (Le Nouveau Réveil) : Depuis la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel, il y a eu des manifestations un peu partout dans le pays et également après l'instauration du couvre-feu, il y a des personnes qui sont attaquées qui sont tuées. Est-ce que l'ONUCI peut nous faire ici le point des personnes qui sont décédées, jusqu'à ce jour ?

YJC : C'est bien dommage que nous ayons des violences, des morts et des blessés. C'est bien dommage et c'est très sérieux. Nous sommes en train de collecter toutes les informations. Nous avons déjà envoyé les experts des droits de l'Homme sur place pour collecter les informations. Je peux vous dire que nous avons des plans de protection des civils en danger. Nous avons des règles d'engagement, nous avons surtout le mandat d'empêcher les violences et préserver la paix et stabilité en Côte d'Ivoire. Cela dit, nous avons déjà transmis la résolution du Conseil de sécurité. Le Conseil est très ferme, concernant la violence et l'obstruction au processus démocratique. Il y a deux mandats très importants. Sur rapport de l'ONUCI, le Conseil va

certainement examiner, avec une attention particulière, le cas des personnes qui auront perturbé le processus démocratique, surtout aussi, celles qui ont lancé les violences pour nuire et pour harceler les gens innocents.

Désiré Kanon (APTV): How do you explain the fact that there was a dispute over the results and you let the Chairman of the Election Commission proclaim the results without fixing this problem?

YJC: I hope you can ask this question to the Chairman of the Constitutional Council and share the answer with me. For me again it is very clear. There was only one fact, one result, one will of the people expressed on the 28 November. I demonstrated clearly there was only one will, only one result. And I told you by demonstrating all I have discovered that the Constitutional Council's proclamation was not based on facts.

Charles Koffi (Télé culture) : Monsieur le Représentant, le camp Gbagbo dit que vous faites de l'ingérence au niveau national. Je voudrais savoir, est-ce que vous à votre niveau, vu que vous dites que vous faites la certification, entre la certification et la décision du Conseil constitutionnel, laquelle est au-dessus de tout ce qu'il y a comme décision à prendre au niveau normal ?

YJ C : Vous savez, un des mandats essentiel pour l'ONUCI, c'est respecter la souveraineté de l'Etat ivoirien et promouvoir l'Etat de droit, les droits de l'Homme ainsi de suite. Donc c'est le mandat capital pour nous, sauf la certification des élections. Dans ce domaine, c'est le gouvernement ivoirien qui m'a accepté comme certificateur. J'ai certifié comme vous vous souvenez les premiers résultats, les résultats du premier tour, c'était bien dans cet ordre : la CEI a prononcé les résultats provisoires, trois jours après le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats définitifs et le lendemain, j'ai certifié les résultats du premier tour. Il n'y avait aucune équivoque. Aucune protestation. Même toutes les structures ivoiriennes ont exprimé leur satisfaction et leur appréciation sur le rôle de la certification. Comme j'ai expliqué, nous ne sommes pas venus ici avec force. Nous avons été invités par les autorités ivoiriennes pour faire la certification. Donc c'est clair pour moi dans le domaine de la certification, il ne s'agit pas de l'ingérence, il s'agit plutôt d'assister le peuple ivoirien. Le fait qu'il y a des confusions prouve bien qu'ils avaient raison, n'est-ce pas, d'inviter la certification.

Ange Herman Gnanih (TV 5 Monde) : M. le Représentant Spécial, est-ce que finalement, au regard de l'imbroglie dans lequel nous sommes en ce moment, est ce que l'erreur n'a pas été qu'on pense que la sortie de crise passe forcément par l'élection ?

YJC: Vous me forcez à entrer dans un domaine qui est au fond très important et qui pose beaucoup de questions. Je vais vous dire toute la vérité. Il fallait être franc avec moi, vous voulez poser la question de la réunification. Je suis bien d'accord. Il y avait tout au long de la crise ivoirienne trois éléments : l'identification, la réunification et les élections. Par l'établissement et la reconnaissance de la liste électorale définitive, l'identification a été achevée. C'était début septembre. C'est fini l'identification. Nous avons deux éléments à régler : la réunification et les

élections. J'étais très inquiet puisque je n'étais pas sûr si la décision d'aller aux élections sans régler raisonnablement la question de la réunification. J'étais tellement préoccupé que j'ai demandé au Secrétaire général, Ban Ki-Moon d'écrire une lettre aux participants du CPC qui s'était tenu le 6 septembre à Ouagadougou, une lettre très claire. Vous avez deux choix. Soit examiner la question de la réunification suffisamment, cette fois-ci, avant d'aller aux élections si vous avez des doutes, soit vous acceptez d'aller aux élections avec la situation actuelle. Ils ont accepté le deuxième, c'est-à-dire ils ont accepté d'aller aux élections sans remettre en cause ultérieurement la question de la réunification. La décision était faite. Si l'on veut encore soulever cette question, je peux dire seulement qu'on ne peut pas manger le gâteau et l'avoir en même temps. You cannot have it both ways.

HT : Il n'y a plus de questions. Merci beaucoup, merci M. Choi et à bientôt.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-20235107

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>